



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

67335

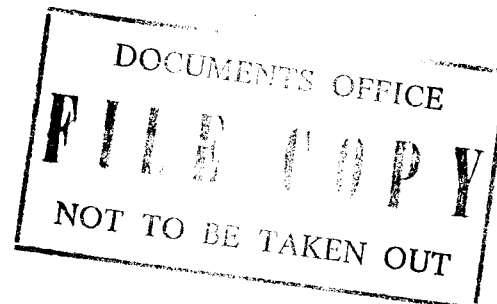
E/ECA/TRADE/89/11
5 septembre 1989

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Réunion du Groupe d'Experts sur
la création d'une Fonds Monétaire Africain**

Addis-Abéba, Ethiopie, 9-13 octobre 1988



**AIDE-MEMOIRE SUR LA REUNION
DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA CREATION
D'UN FONDS MONETAIRE AFRICAIN**

F39-217

I. INTRODUCTION

1. Il a été souligné dans le Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, 1980-2000, adopté par les Chefs d'Etats et de gouvernement en Avril 1980, que l'instauration et la promotion d'une cooptation monétaire et financière aux niveaux sous-régional et régional seraient considérablement facilitées par la création d'une institution monétaire et financière africaine autonome.

Six ans plus tard, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté le Programme Prioritaire de Redressement Economique de l'Afrique 1986-1990 qui a préconisé notamment le "renforcement des institutions monétaires et financières régionales et, à cet égard, des mesures devraient être prises en vue d'une création rapide du Fonds Monétaire Africain." En outre, en juin 1986, la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la situation économique critique en Afrique a adopté le Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique 1986-1990 qui a également préconisé "l'intensification des efforts à déployer pour accélérer la création d'un Fonds Monétaire Africain".

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES DU SEMINAIRE

2. Dans le cadre du processus visant à créer le Fonds Monétaire Africain, la tenue d'une "Réunion du Groupe d'Experts sur la Création d'un Fonds Monétaire Africain" est prévue au cours du dernier semestre de 1989 pour en examiner l'état d'avancement, formuler des recommandations et élaborer un calendrier en vue de la réalisation de cet objectif.

3. La réunion du groupe d'experts devraient examiner les questions majeures suivants:

a) Identification des principaux événements survenus dans le domaine monétaire et financier aux niveaux sous-régional, régional et international en vue de déterminer leurs conséquences sur les perspectives de croissance en Afrique, le rôle que devrait jouer le Fonds Monétaire Africain et les mesures requises pour procéder à la transformation structurelle des économies des pays africains dans le but de réduire leur dépendance monétaire et économique vis-à-vis de l'extérieur et de promouvoir simultanément l'intégration monétaire au niveau continental conformément aux directives du Plan d'Action de Lagos et de l'Acte Final de Lagos.

b) Examen de l'étude de faisabilité technique révisée sur la création d'un Fonds Monétaire Africain et des recommandations qu'elle contient afin d'identifier les questions critiques à inclure dans le Projet d'Accord portant création du Fonds Monétaire Africain.

c) Décider de l'opportunité de créer le Fonds Monétaire Africain envisagé au stade actuel de développement social et économique en Afrique et définir la manière dont ses relations avec les institutions existantes devraient être conçues. Les experts détermineront également si le Centre Africain d'Etudes Monétaires pourrait constituer l'embryon du Fonds.

4. La réunion du groupe d'experts devrait formuler des recommandations ou propositions concrètes et pratiques qui permettraient aux Pays africains d'accélérer la création du Fonds monétaire africain.

III. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

5. En application du Plan d'Action de Lagos et des décisions connexes, un certain nombre de réunions se sont tenues depuis leur adoption pour harmoniser les différentes questions ayant trait à la création d'un Fonds Monétaire Africain. La première réunion du Group intergouvernemental d'experts des ministères des finances et des banques centrales de la région africaine sur la création d'un Fonds Monétaire Africain s'est tenue à Addis-Abéba du 4 au 7 octobre 1982 et a convenu des principes directeurs pour l'étude de faisabilité sur la création d'un Fonds Monétaire Africain. Le groupe intergouvernemental a défini les principaux objectifs du fonds dont notamment le financement des déficits de la balance des paiements découlant du commerce intra-africain qui n'est actuellement pas couvert par les activités du Fonds Monétaire International. C'est dans ce contexte que le mandat de l'étude de faisabilité sur la création d'un Fonds Monétaire Africain a été adopté.

6. A sa deuxième session tenue à Addis-Abéba du 11 au 15 avril 1985, le groupe intergouvernemental d'experts a examiné l'étude de faisabilité intitulée "Etablissement d'un Fonds Monétaire Africain : structure et mécanisme" qui avait été préparée conjointement par des experts de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Centre Africain d'Etudes Monétaire (CAEM) et l'Institut de Développement Economique et de Planification (IDEP). Ultérieurement, un certain nombre de réunions se sont tenues au niveau des experts et des ministres pour examiner les questions et les recommandations figurant dans l'étude de faisabilité. Toutefois, les questions ci-après sont restées sans réponse:

a) Quels devraient être le volume du capital initial du Fonds Monétaire Africain et la méthode de paiement des quote-parts;

b) Quelle devrait être la composition optimale du Conseil des Administrateurs;

c) Les conditions d'admission au Fonds Monétaire Africain; et

d) Est-il souhaitable, compte tenu de l'expérience du groupe de la BAD d'avoir une Participation extérieure au sein du Fonds Monétaire Africain.

7. La troisième réunion de la Conférence des ministres africains des finances tenue à Blantyre, Malawi, du 5 au 8 mars 1989 a examiné l'état d'avancement du processus d'établissement d'un Fonds Monétaire Africain. Les participants ont exprimé leur déception devant le peu de progrès réalisé dans ce sens. Il a par conséquent été convenu à l'unanimité qu'il était urgemment nécessaire d'accélérer la création du Fonds. Une résolution a, en conséquence, été adoptée en vertu de laquelle il a été décidé d'élargir le comité ministériel de Libreville ^{1/} pour y inclure les pays, institutions et responsables suivants: Gabon, Sierra Leone, Tunisie, Ouganda, Zambie, Malawi, Maroc, Ethiopie, République centrafricaine, Sénégal, les gouverneurs des banques centrales et responsables de la Banque centrale des Etats de l'Afrique (BCEAO), la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et le Centre Africain d'Etudes Monétaires (CAEM)

8. La première réunion du comité ministériel élargi de Libreville s'est tenue à Addis-Abéba du 11 au 12 avril 1989 et a adopté les décisions ci-après:

a) Des études plus approfondies devraient être entreprises sur les objectifs, la structure, les opérations et les ressources du Fonds Monétaire Africain envisagé, compte tenu de l'évolution de la situation financière et monétaire.

b) Des consultations exhaustives devraient être entamées avec les institutions monétaires et financières sous-régionales africaines pour rechercher des solutions pratiques aux problèmes rencontrés dans la création du Fonds Monétaire Africain. Il a également été recommandé que les Gouverneurs des banques centrales africaines soient chargés des activités techniques en vue de la création du Fonds Monétaire Africain.

c) Un sous-comité technique ad hoc a été créé, composé des gouverneurs des banques centrales, des membres du comité ministériel élargi de Libreville. Il s'agit notamment de: Gabon, Sierra Leone, Tunisie, Ouganda, Zambie, Malawi, Maroc, Ethiopie, République Centrafricaine, Sénégal, Gouverneurs des banques centrales et responsables de la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Le sous-comité pourrait également admettre comme membres par coopération des gouverneurs de banques centrales de pays non membres du comité ministériel élargi de Libreville. Des experts de la banque africaine de développement, (BAD), de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), du Centre africain d'études monétaire (CAEM) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont été priés d'assister le sous-comité dans ses travaux. Le sous-comité technique ad hoc sera présidé par le gouverneur de la Banque nationale d'Ethiopie.

^{1/} Ce comité avait été créé par la deuxième réunion de la Conférence des ministres africains des finances, tenue à Libreville, Gabon, en juin 1986.

Le mandat du sous-comité technique ad-hoc est le suivant:

i) examiner avec soin les objectifs, le cadre institutionnel et les modalités opérationnelles du Fonds Monétaire Africain en tenant compte de l'évolution récente de la situation monétaire et financière en Afrique afin de déterminer un cadre approprié pour la création du Fonds;

ii) établir un rapport détaillé sur les aspects techniques des questions en suspens en se basant sur un examen exhaustif des rapports des différentes réunions ainsi-que sur les vues exprimées par le comité ministériel élargi de Libreville; proposer des solutions pratiques et différentes options grâce auxquelles le Fonds monétaire Africain pourrait être créé dans les meilleurs délais;

iv) examiner les objectifs, fonctions et structure du Centre africain d'études monétaires en vue d'en faire l'embryon du Fonds Monétaire Africain.

IV. PARTICIPATION A LA REUNION DU GROUPE D'EXPERTS

9. Quinze experts de haut niveau des questions monétaires et financières seront invités à participer, en leur propre qualité, à la réunion. Neuf de ces quinze experts viendront des pays africains et six de l'Amérique latine, d'Europe, de l'Asie du sud-est et de l'Asie occidentale (Moyen-Orient). Chaque expert recevra un billet aller-retour et bénéficiera d'une indemnité journalière de subsistance au taux en vigueur.

10. Seront également invités à participer à la réunion les représentants de l'OUA, de la BAD, du CAEM, de la BADEA, de la BEAC, de la Chambre de compensation de la ZEP, du WACH, du CACH et de l'Association des institutions africaines de financement du développement. Ces organismes prendront en charge leurs frais de participation.

V. DATE ET LIEU DE LA REUNION

11. La réunion se tiendra au siège de la Commission Economique pour l'Afrique à Addis-Abéba, Ethiopie, du 9 au 13 octobre 1989.

VI. DOCUMENTS

La réunion du groupe d'experts sera saisie de l'étude de faisabilité sur la création du Fonds monétaire africain envisagé (mise à jour) et des rapports des deuxième et troisième sessions de la Conférence des ministres africains des finances.